

USPF - relais d'aide et de soutien

Les femmes et les hommes de l'espace rural trouvent de l'aide sur la plateforme Internet de l'USPF. L'offre inclut une collection de fiches et de directives diverses. Ces feuilles peuvent être téléchargées sur le site Internet www.paysannes.ch. L'offre inclut également un réseau de coaches, médiateurs et avocat(e)s qui connaissent l'environnement rural et l'agriculture et qui sont recommandés par l'USPF.



Denise Schmid
Studer Anwälte und Notare AG
Hintere Bahnhofstrasse 11 a
5080 Laufenburg

Tel. 062 869 40 69
denise.schmid@studer-plus.com
www.studer-plus.ch

STUDER+++
Anwälte und Notare
Beratung und Konfliktlösung
Vorsorge und Nachfolge

Madame Schmid, vous êtes inscrit sur notre plateforme «USPF-Plateforme d'aide et de soutien» en tant que spécialiste fiscale, médiatrice et spécialiste en partage successoral. Quelle est votre relation personnelle avec l'agriculture?

J'ai grandi dans une exploitation agricole. De temps en temps, j'aide encore à la ferme de mes parents.

Dans mes activités professionnelles quotidiennes, je m'occupe entre autre de planification de succession. Nous planifions la succession dans les exploitations agricoles et calculons les conséquences fiscales. Nous examinons les conséquences liées au droit successoral pay-san lors de la mise en vigueur prévue de la succession planifiée.

Quelle est la motivation qui vous a poussé à mettre à disposition vos services sur la plateforme USPF? A mes yeux, il est important d'offrir aux paysannes et aux paysans une plate-forme qui les soutient dans le cadre de la gestion exigeante de leur quotidien ou d'une situation exceptionnelle. La charge administrative devient toujours plus lourde et la digitalisation est omniprésente (p ex la banque de données sur le trafic des animaux, les contrats de production etc). Par la plate-forme USPF relais d'aide et de soutien, les personnes concernées peuvent prendre contacts à l'aide de quelques clics avec une personne spécialisée et ainsi être conseillées de manière rapide et compétente.

Pourquoi des paysannes et des paysans devraient-ils s'annoncer spécifiquement auprès de vous? Nous présentons l'éventail offrant une vue d'ensemble. Parfois, le problème en question n'est que la pointe de l'iceberg représentant un conflit plus étendu. Ensemble, nous essayons d'aller au fond des questions et nous cherchons des solutions individualisées dans l'intérêt de toutes les personnes concernées.



Les demandes sont-elles très divergentes ou y a-t-il des points forts thématiques?

Dans le cadre des remises d'exploitation, les demandes concernent surtout les domaines de la fiscalité, des générations et du droit successoral.

Où devrait-on, selon vous, intervenir afin qu'il y ait moins de problèmes à résoudre?

Je considère que les conflits familiaux ne doivent plus être un sujet tabou. Dans une famille paysanne avec une organisation englobant plusieurs générations, on n'est pas uniquement une famille, on est aussi des partenaires professionnels. Souvent, les deux générations vivent dans le même bâtiment, les possibilités de s'isoler sont limitées. Les discussions concernant l'exploitation ont souvent lieu autour de la table familiale ou lors de fêtes de famille. Il est évident qu'il devient parfois difficile de supporter cette confrontation permanente et que cela peut mener à une escalade. Afin d'éviter de telles escalades, les conflits doivent être pris en charge et gérés en commun. Cela est uniquement possible si une culture de dialogue ouverte existe.

Quels sont les points particulièrement positifs relatif à l'engagement sur la plateforme de l'USPF?

Régulièrement, je suis surprise de manière positive en constatant l'esprit ouvert des paysannes et paysans pour trouver des solutions communes. En parlant de la situation difficile, le premier pas dans la bonne direction est déjà effectué.

Chère Madame Schmid, un grand merci d'avoir répondu à nos questions.

21.12.2021 ew